

RP17

Fiche de données de sécurité | Traduction française de la source anglaise issue du dossier source turc | Révision 0 | 19.01.2022 | MSDS EN-74

Fiche source préparée conformément au règlement turc relatif aux fiches de données de sécurité pour substances et mélanges dangereux.

1. Identification de la substance/du mélange et de la société

Forme : mélange en poudre. Nom du produit dans la source : RP 17. Utilisation identifiée : Cement-based, polymer-modified, shrinkage-compensated, high-strength repair mortar with waterproofing properties. Fournisseur : MERKS Yapı Kimyasalları San. ve Tic. A.Ş., Polatlı Organize Sanayi Bölgesi, 202. Cadde, n° 15, Polatlı/Ankara, Turquie ; tél. +90 312 626 50 12 ; fax +90 312 626 50 12 ; info@merks.com.tr. Urgences : Centre national antipoison (UZEM) 114 ; tél. d'urgence +90 312 626 5012.

2. Identification des dangers

Conformément au règlement SEA turc (Journal officiel du 11.12.2013, n° 28848). Symboles de danger : Xi. Phrases R : R37/38, R41. R37/38 : Risque d'atteintes aux voies respiratoires et à la peau (formulation de la source) ; R41 : Risque de lésions oculaires graves. Mot-signal indiqué dans la source : irritant. Les mentions complètes sont reprises en section 16.

3. Composition / informations sur les composants

3.1 Substances : sans objet. 3.2 Mélanges : poudre à base de ciment avec constituants spéciaux.

4. Premiers secours

Yeux : retirer les lentilles de contact. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins « 30/60 minutes », paupières bien ouvertes ; consulter immédiatement un médecin. La durée « 30/60 minutes » est reprise telle quelle de la source et reste ambiguë. Peau : retirer les vêtements contaminés, prendre immédiatement une douche et consulter un médecin. Ingestion : faire boire autant d'eau que possible, consulter immédiatement un médecin ; ne pas faire vomir sans autorisation expresse d'un médecin. Inhalation : appeler immédiatement un médecin, éloigner la personne du lieu de l'accident et l'amener à l'air frais ; si elle cesse de respirer, pratiquer la respiration artificielle en prenant les précautions nécessaires pour le secouriste. Aucun symptôme spécifique n'est indiqué ; aucune indication supplémentaire de traitement spécial n'est disponible.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens adaptés : dioxyde de carbone, mousse, poudre et eau pulvérisée. Aucun moyen inadapté n'est spécifiquement indiqué. Éviter de respirer les produits de combustion. La source indique que les poussières dispersées peuvent former avec l'air un mélange explosif à concentration suffisante en présence d'une source d'inflammation ; un feu peut démarrer ou être alimenté par un matériau solide soumis à une forte chaleur ou à une source d'inflammation. Les pompiers portent un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de protection contre l'incendie.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Empêcher la propagation du déversement si cela peut être fait sans danger. Porter un équipement adapté pour protéger la peau, les yeux et les vêtements ; la mesure vaut pour les travailleurs et les intervenants d'urgence. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les eaux de surface ou souterraines. Recueillir dans un récipient approprié ; pour un produit inflammable, utiliser un équipement antidéflagrant. Absorber le reste avec un matériau inerte et assurer une ventilation suffisante. Éliminer les matériaux contaminés conformément à la section 13 ; voir les sections 8 et 13 pour les protections et déchets.

7. Manipulation et stockage

Ne manipuler le produit qu'après lecture des autres sections de cette FDS. Empêcher son rejet dans l'environnement. Ne pas manger, boire ni fumer pendant l'utilisation. Retirer les vêtements et équipements de protection contaminés avant d'entrer dans les zones de repas. Conserver uniquement dans le récipient d'origine, fermé, dans un endroit bien ventilé et à l'abri de la lumière directe du soleil. Utilisation finale spécifique : les recommandations pour les usages identifiés sont indiquées à la section 7 ; aucune autre information n'est disponible.

8. Contrôles de l'exposition / protection individuelle

Lors de l'évaluation des risques, tenir compte des valeurs ACGIH pour les poussières inertes non autrement classées : fraction respirable PNOC 3 mg/m³ ; fraction inhalable PNOC 10 mg/m³. Si elles sont dépassées, utiliser un filtre P de classe 1, 2 ou 3 selon l'évaluation des risques. Mains : en cas de contact prolongé, gants résistants à la pénétration conformes à EN 374 ; choisir le matériau selon le procédé et les produits susceptibles de se former. Peau : vêtements professionnels à manches longues de catégorie II et chaussures de sécurité conformes à la directive 89/686/CEE et à EN ISO 20344 ; laver à l'eau et au savon après retrait. Yeux : écran facial avec cagoule ou écran facial associé à des lunettes étanches conformes à EN 166. Respiratoire : masque avec filtre P, classe 1, 2 ou 3 selon l'évaluation des risques, EN 149. Vérifier la conformité environnementale des émissions de production et de ventilation.

9. Propriétés physiques et chimiques

Propriété	Valeur source
Nature chimique	Mortier spécial renforcé chimiquement
Masse volumique apparente de la poudre	1.55 kg/l (masse volumique apparente non tassée)
Masse volumique du mortier frais	2,10 kg/l
Durée pratique d'utilisation	20 minutes
Odeur	Inodore
pH	Sans objet.
Point de fusion/congélation	Sans objet.
Point d'ébullition	Sans objet.
Intervalle de distillation	Sans objet.
Point éclair	Sans objet.
Taux d'évaporation	Sans objet.
Limite inférieure d'inflammabilité	Sans objet.
Limite supérieure d'inflammabilité	Sans objet.
Limite inférieure d'explosivité	Sans objet.
Limite supérieure d'explosivité	Sans objet.
Solubilité	Sans objet.
Température d'auto-inflammation	Sans objet.
Viscosité	Sans objet.
Inflammabilité	Sans objet.

9.2 Autres informations : paramètres physiques et chimiques communiqués selon les données disponibles dans la source.

10. Stabilité et réactivité

Aucune réaction dangereuse n'est attendue lorsque le produit est stocké et utilisé comme indiqué. Le produit est stable dans les conditions prévues d'utilisation et de stockage. Les poussières mélangées à l'air sont potentiellement explosives. Éviter l'accumulation de poussières. Produits de décomposition dangereux : aucune information disponible.

11. Informations toxicologiques

En l'absence de données toxicologiques expérimentales, les risques potentiels sont évalués à partir des substances présentes et des critères réglementaires utilisés pour la classification. Pour apprécier l'exposition, tenir compte des concentrations éventuellement indiquées en section 3. La source signale qu'un contact avec la peau ou les yeux peut provoquer une irritation et des lésions oculaires graves ; l'inhalation de poussières peut irriter les voies respiratoires et l'ingestion peut causer des problèmes de santé. Métabolisme, cinétique, mécanisme d'action, voies d'exposition, effets différés ou chroniques et effets interactifs : aucune information disponible. Les données de toxicité aiguë de mélange sont indiquées comme non classées faute de constituant significatif ; les valeurs spécifiques des composants restent celles de la source.

12. Informations écologiques

Respecter les bonnes pratiques de travail et empêcher tout rejet dans l'environnement. Informer les autorités compétentes si le produit atteint les cours d'eau ou contamine le sol ou la végétation. Toxicité, persistance/dégradabilité, potentiel de bioaccumulation, mobilité dans le sol et autres effets néfastes : aucune information disponible. Selon les informations disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB au-dessus de 0,1 %.

13. Considérations relatives à l'élimination

Réutiliser si possible. La source indique que les résidus du produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux dangereux ; évaluer le caractère dangereux de tout déchet contenant partiellement ce produit conformément à la législation applicable. Confier l'élimination à une entreprise de gestion des déchets autorisée, selon les législations nationale et locale. Envoyer les emballages contaminés en valorisation ou élimination selon la législation nationale sur les déchets.

14. Informations relatives au transport

Le produit n'est pas considéré comme dangereux selon les dispositions applicables au transport routier (ADR), ferroviaire (RID), maritime (Code IMDG) et aérien (IATA). Numéro ONU, désignation officielle, classes de danger, groupe d'emballage, dangers pour l'environnement et précautions particulières : sans objet. Transport en vrac conformément à l'annexe II de MARPOL et au code IBC : non pertinent.

15. Informations réglementaires

Catégorie Seveso selon la directive 2012/18/UE : aucune. Restrictions au titre de l'annexe XVII du règlement (CE) n° 1907/2006 : aucune. Selon les informations disponibles, le produit ne contient pas de SVHC au-dessus de 0,1 % sur la liste candidate REACH, article 59. Substances soumises à autorisation (annexe XIV REACH), à notification d'exportation (règlement (CE) n° 649/2012), aux conventions de Rotterdam ou de Stockholm : aucune. Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été préparée. La source indique que la surveillance médicale n'est pas requise lorsque l'évaluation des risques montre un risque faible et que la directive 98/24/CE est respectée.

16. Autres informations

Explications des codes de danger cités par la source : R37/38 : Risque d'atteintes aux voies respiratoires et à la peau (formulation de la source). ; R41 : Risque de lésions oculaires graves. ; R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.. Consignes : S2 : Conserver hors de portée des enfants. ; S26 : En cas de contact avec les yeux, rincer abondamment à l'eau et consulter un médecin. ; S28 : Après contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau. ; S36/37 : Porter des gants et vêtements de protection adaptés.. Les informations de cette FDS décrivent les exigences de sécurité selon les connaissances de la source. Elles ne constituent ni une spécification technique, ni une garantie de propriété ou d'adéquation à un usage précis. Le destinataire doit respecter les droits de propriété et les lois et règlements applicables. La source présente des codes R différents entre les sections 2 et 16 ; les deux listes sont conservées dans cette traduction.